

## BILLET POLITIQUE

Jean-Paul  
Bombaerts

# La bonne planque

**C'**est devenu pratiquement une tradition. A l'heure où l'on fête la Fédération Wallonie-Bruxelles – anciennement Communauté française de Belgique – surgit inévitablement la question de l'utilité de ce niveau de pouvoir. Beaucoup estiment en effet que l'on pourrait aisément se passer de la Communauté dont les compétences (l'enseignement pour l'essentiel) reviendraient alors à la Région wallonne et à la Région bruxelloise. La Flandre a montré la voie dès 1980 en opérant une fusion entre Communauté et Région.

Le débat est certes pertinent, mais ne faudrait-il pas préalablement se poser la question de la pertinence du niveau de pouvoir provincial? Cela fait des décennies que l'on dit que les provinces ne servent pas à grand-chose, que c'est du gaspillage d'argent public. Et pourtant, même si elles ne font pas de bruit et malgré les réformes de l'État successives, les provinces sont toujours bien là.

Mais pour faire quoi au juste? Gérer les catastrophes naturelles essentiellement et quelques écoles. Pour être complet, il faudrait encore ajouter la gestion de certaines routes et cours d'eau.

C'est une blague? Non, c'est juste une réalité institutionnelle belge parmi d'autres.

Hervé Jamar, ministre du Budget, s'est dit soulagé de quitter le gouvernement fédéral où il jugeait «*la pression trop forte*». Gageons qu'en tant que gouverneur de la province de Liège, il ne devrait plus trop souffrir de stress. La bonne planque, en quelque sorte. Ou pour reprendre l'expression imagée d'Olivier Maingain: «*Un parachute doré pour rosignols décatés.*»

### Précédent bruxellois

Chacun l'aura compris: si les provinces sont toujours en vie, c'est parce que cela arrange bien les partis. Parce que la province, ce n'est pas seulement un gouverneur (payé près de 7.000 euros net par mois). C'est aussi un exécutif (la députation permanente qui compte entre 4 et 6 membres) et une assemblée (le conseil

provincial où siègent entre 35 et 57 conseillers). Autant de postes où il y a moyen de parquer les copains qui veulent décompresser ou qui n'ont tout simplement pas l'envie ou les capacités de monter plus haut. À cela s'ajoute bien entendu toute une administration.

Or la preuve que l'on peut facilement se passer des provinces a

été fournie à Bruxelles où le poste de gouverneur est passé à la

trappe lors de la sixième réforme de l'État. Et sans que cela ne provoque un quelconque séisme. C'est même passé comme une lettre à la poste. Les compétences du gouverneur ont tout simplement été transférées au ministre-président de la Région bruxelloise. Pour les autres provinces du pays, il suffirait d'opérer le même glissement soit vers les Régions pour l'enseignement, soit vers le ministère de l'Intérieur (fédéral) pour la gestion des catastrophes naturelles.

Une telle réforme ne ferait sans doute pas économiser des milliards d'euros. Mais au moins enverrait-on un signal positif à l'électeur. Un signal comme quoi les politiques sont d'abord là pour servir la population et l'intérêt général et non pour se servir eux-mêmes.

**À Bruxelles,  
les compétences  
du gouverneur ont  
tout simplement été  
transférées au  
ministre-président de  
la Région bruxelloise.**